

RCS : AMIENS
Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00495
Numéro SIREN : 523 545 960
Nom ou dénomination : Pointderepère

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/002894

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/002894**
n° de gestion : **2010B00495**
n° SIREN : **523 545 960 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 03/07/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

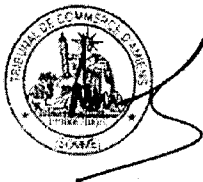
Pointdrepère - Société à responsabilité limitée
191 avenue du Général Foy 80000 Amiens -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



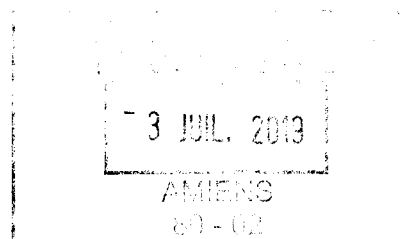
396818



396818

SARL POINTDEREPERE

SARL au capital de 8 000,00 euros
Siège social : 191 Avenue du Général Foy
80000 AMIENS
RCS n°523545960- RCS 523545960



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUN 2019, PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 71 587,52 Euros, du report à nouveau créditeur antérieur pour un montant de 159 356,70 Euros, formant un résultat affectable de 230 944,22 Euros, l'assemblée propose de procéder à l'affectation suivante :

- Aux autres réserves pour 180 944,22 Euros ;
- A la distribution d'un dividende global de 50 000,00 Euros, soit 625,00 Euros par part. Ce dividende devrait être payé au siège social à partir du 30/06/2019;

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 31/12/2017 : 88 000,00€
- Clôture au 31/12/2016 : 89 000,00€
- Clôture au 31/12/2015 : 42 000,00€

Les droits bruts de chaque associé avant retenue à la source relative aux prélèvements sociaux prévus à l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale et à l'article 117 Quater du code général des impôts sont les suivants :

- Madame ROSE Anne Sophie : 25 000,00 Euros, éligible(s) aux prélèvements sociaux et forfaitaires non libératoires et obligatoires.
- Madame LAVALLARD Nathalie : 25 000,00 Euros, éligible(s) aux prélèvements sociaux et forfaitaires non libératoires et obligatoires.

Compte tenu de ces éléments, les droits nets sont les suivants :

- Madame ROSE Anne Sophie : 21 564,00 Euros.
- Madame LAVALLARD Nathalie : 21 559,00 Euros.

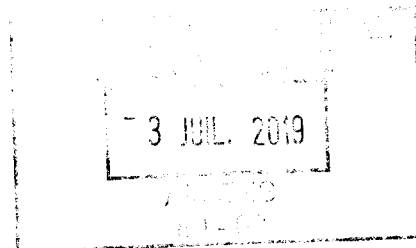
Amiens le 28/06/2019

LAVALLARD Nathalie

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Lavallard Nathalie". The signature is written in a cursive style and is positioned over the printed name of the signatory.

SARL POINTDEREPERE

SARL au capital de 8 000,00 euros
Siège social : 191 Avenue du Général Foy
80000 AMIENS
RCS n°523545960- RCS 523545960



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIL 2019, AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 71 587,52 Euros, du report à nouveau créditeur antérieur pour un montant de 159 356,70 Euros, formant un résultat affectable de 230 944,22 Euros, l'assemblée propose de procéder à l'affectation suivante :

- Aux autres réserves pour 180 944,22 Euros ;
- A la distribution d'un dividende global de 50 000,00 Euros, soit 625,00 Euros par part. Ce dividende devrait être payé au siège social à partir du 30/06/2019;

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 31/12/2017 : 88 000,00€
- Clôture au 31/12/2016 : 89 000,00€
- Clôture au 31/12/2015 : 42 000,00€

Les droits bruts de chaque associé avant retenue à la source relative aux prélèvements sociaux prévus à l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale et à l'article 117 Quater du code général des impôts sont les suivants :

- Madame ROSE Anne Sophie : 25 000,00 Euros, éligible(s) aux prélèvements sociaux et forfaitaires non libératoires et obligatoires.
- Madame LAVALLARD Nathalie : 25 000,00 Euros, éligible(s) aux prélèvements sociaux et forfaitaires non libératoires et obligatoires.

Compte tenu de ces éléments, les droits nets sont les suivants :

- Madame ROSE Anne Sophie : 21 564,00 Euros.
- Madame LAVALLARD Nathalie : 21 559,00 Euros.

Amiens, le 26/06/2019

LAVALLARD Nathalie



Designation de l'entreprise : SARL POINTDEREPERE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 191 Avenue du Général Foy 80000 AMIENS Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5235459600016 Néant *

Exercice N clos le. 31/12/2018

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement* AB		AC		
		Frais de développement* CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	8 990	AG	5 587	3 403
		Fonds commercial (I) AH		AI		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM		
		Terrains AN		AO		
		Constructions AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	6 774	AS	4 711	2 063
		Autres immobilisations corporelles AT	67 326	AU	29 547	37 779
		Immobilisations en cours AV		AW		
		Avances et acomptes AX		AY		
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
			Autres participations CU		CV	
Créances rattachées à des participations BB			BC			
Autres titres immobilisés BD			BE			
Prêts BF		BG				
Autres immobilisations financières* BI	2 600	BI		2 600		
TOTAL (II)		85 690	39 844	45 845		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BI		BM		
		En cours de production de biens BN		BO		
		En cours de production de services BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR		BS		
		Marchandises BT		BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	1 079	BW	1 079	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	216 752	BY	216 752	
		Autres créances (3) BZ	70 451	CA	70 451	
		Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC		
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE	
Disponibilités CF	74 378		CG	74 378		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	12 527	CI	12 527		
	TOTAL (III) CJ	375 186	CK	375 186		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecart de conversion actif* (VI) CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI) CO	460 876	1A	39 844	421 031	
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes.	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

POUR COPIE CERTIFIEE
 LA GERANTE

3 JUL. 2019
 AMIENS
 20-02

Désignation de l'entreprise		SARL POINTDEREPERE		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N 31/12/2018	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)		DA	8 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	800	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)		DG	20 650	
	Report à nouveau		DH	159 357	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	71 588	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
			DL	260 394	
		TOTAL (I)			
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
		DO	TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
		DR	TOTAL (III)		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	1 448	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)		DV	3 957	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	100 051	
	Dettes fiscales et sociales		DY	45 597	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
Compte régul	Autres dettes		EA	9 583	
	Produits constatés d'avance (4)		EB		
		EC	TOTAL (IV)		
		ED	160 637		
Ecart de conversion passif *		ED	(V)		
		EE	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		
		EE	421 031		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Ecart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	160 637	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	1 448	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL POINTDEREPERE		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *		
				France	Exportations et livraisons intra-communautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	Production vendue {	biens *	FD		FE	FF
		services *	FG	1 120 362	FH	FI 1 120 362
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 120 362	FK	FL 1 120 362	
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO 7 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP 3 317	
	Autres Produits (1) (11)				FQ 12	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR 1 130 692
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	
	Variation de stock (marchandises) *				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW 722 733	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX 3 030	
	Salaires et traitements *				FY 233 171	
	Charges sociales (10)				FZ 41 740	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA 10 671	
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD			
	Autres charges (12)				GE 809	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF 1 012 153	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG 118 539	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				GH (III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				GI (IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL 118	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
Total des produits financiers (V)					GP 118	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR 27 597	
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
Total des charges financières (VI)					GU 27 597	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV -27 479	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 91 060	

Désignation de l'entreprise <u>SARL POINTDEREPERE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	IJ	
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	{	produits de locations immobilières	HY
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3)	{	- Crédit-bail mobilier *	HP
			- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		RD
	(9)	Dont transferts de charges		A1
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	25 895	
	obligatoires	A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
			Charges antérieures	Produits antérieurs

Désignation de l'entreprise		SARL POINTDEREPERE										Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations									
						1				Considérées à une reévaluation partielle au cours de l'exercice et résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et traitements de poste à poste		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	5 630	KE		KF							3 360	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI								
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants L9]		KJ		KK		KL									
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants M1]		KM		KN		KO									
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants M2]		KP		KQ		KR										
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				[Dont Composants M3]		KS	5 475	KT		KU							1 298	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	20 046	KW		KX							14 096
		Matériel de transport *						KY		KZ		LA							
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	34 301	LC		LD							4 404
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG							
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ								
	Avances et acomptes						LK		LL		LM								
	TOTAL III						LN	59 822	LO		LP								19 798
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T								
	Autres participations						8U		8V		8W								
	Autres titres immobilisés						IP		IR		IS								
	Prêts et autres immobilisations financières						IT	2 600	IU		IV								
	TOTAL IV						LQ	2 600	LR		LS								
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	68 053	OH		OJ								23 157	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
						par versements de poste à poste				1		par versements de tiers ou titres hors service ou résultant d'une mise en équivalence		2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CO		DO		D7						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW	8 990	IX						
CORPORELLES	Terrains						IP		IX		IY		IZ						
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC									
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF									
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI									
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	6 774	ML								
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers				IU		MM		MN	34 141	MO							
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR							
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	5 520	MT	33 185	MU							
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX							
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB								
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF									
TOTAL III				IY		NG	5 520	NH	74 100	NI									
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7		OW								
	Autres participations				IO		OX		OY		OZ								
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D								
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	2 600	2G								
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	2 600	2H								
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		OK	5 520	OL	85 690	OM									

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le 31/12/2018

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle

 Désignation de l'entreprise : SARL POINTDEREPERE

 Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise <u>SARL POINTDEREPERE</u>								Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	3 369	PF	2 218	PG		PH	5 587
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.général.es, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	3 844	QA	867	QB		QC	4 711
Autres immobilisations	Inst.général.es, agencements, aménagements divers	QD	1 022	QE	3 417	QF		QG	4 439
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	26 459	QM	4 169	QN	5 520	QO	25 108
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	31 325	QV	8 453	QW	5 520	QX	34 258
TOTAL GENERAL (I + II+ III)		ON	34 694	OP	10 671	OQ	5 520	OR	39 844
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres Immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	U	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

Désignation de l' entreprise : <u>SARL POINTDEREPERE</u>					Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	2 600	UV	UW	2 600	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX	216 752	216 752			
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO		ZI					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	22 496	22 496		
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	19 580	19 580		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP				
	Groupe et associés (2)		VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	28 375	28 375			
Charges constatées d'avance		VS	12 527	12 527				
TOTAUX			VT	302 330	VU	299 730	VV	2 600
RENOVOIS	(1)	Montant	VD					
		des	VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	1 448	1 448			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	100 051	100 051				
Personnel et comptes rattachés		8C	1 401	1 401				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	7 724	7 724				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	35 739	35 739			
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	732	732			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	3 957	3 957				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	9 583	9 583				
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX			VY	160 637	VZ	160 637		
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	3 957
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise : SARL POINTDEREPERE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2018		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Remunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	71 588	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				WE		
		WF	Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)				WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))				RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)				XX		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis) *				XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	19 472	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WI	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %						I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
TOTAL I						WR	91 060		
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
		- imposées au taux de 0 %						WH	
		- imposées au taux de 19 %						WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs						XB	
Autres plus-values imposées aux taux de 19 %						I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)						2A			
Mesures d'incitation	Dédouction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						ZY		
	Majoration d'amortissement*						XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5
		Evol. de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Fonction d'emploi à rétablir (art. 44 duodécies)		IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)				PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS			
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI	3 819	
Dédouction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	87 241		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZI			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XI			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	87 241		

Désignation de l'entreprise <u>SARL POINTDEREPERE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	1 055
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	1.1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise <u>SARL POINTDEREPERE</u>												Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	136 491	AFFECTATIONS	Affections aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB		TOTAL II							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	110 865			ZD					ZE	88 000			
	Prélèvements sur les réserves	OE				ZF					ZG	159 357			
	TOTAL I	OF	247 357			ZH	247 357								
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7	20 700			YQ	6 210								
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR									
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS									
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES ÉTRANGÈRES	- Sous-traitance					YT	541 152								
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée ≥ 6 mois)	J8				XQ	73 590								
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU									
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	8 164								
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV									
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	5 771			ST	99 828								
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052											ZJ	722 733		
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	2 195							
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS				9Z	835							
		Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052											YX	3 030	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	220 331								
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	135 103								
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018) *					ØB	67 213								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK		%							
	- Numéro de centre agréé *	XP						- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0 ZR							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH								
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL							
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC							
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO							
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : SARL POINTDEREPERE						Néant <input type="checkbox"/> *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1	ABLS/ IMPRIM COUL K	4 550	4 550			
	2	BAC KYOCERA	745	745			
	3	EXTENSION DE MEM	225	225			
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑫						
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑬			(A)	(B)	(C)	
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑭				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL POINTDEREPERE

 Néant *

 Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ¹ ou 12,80 % ² .

 Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ¹

 Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ¹

- ¹ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
² Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ¹	Moins-values à 12,80 % ²	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ³	Solde des moins-values à 12,80 % ⁴
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ¹	Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⁶	Solde des moins-values à reporter col. ⁷ = ² - ³ - ⁴ - ⁵ - ⁶ ⁷
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ²	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ³	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ⁴	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⁵		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

 Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

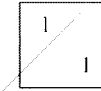
Désignation de l'entreprise : <u>SARL POINTDEREPERE</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL POINTDEREPERE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2018		et clos le : 31/12/2018	
Duree en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	2
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RI	4
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 120 362
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	1 120 362
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	12
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	7 000
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	7 012
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	563 327
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	87 951
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	809
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	652 087
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + total 2 - total 3)	OG
			475 287
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	475 287
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	1 120 362	Effectifs au sens de la CVAE * EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 8	GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 1 8
Date de cessation	HR		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 52354596000016

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL POINTDEREPERE

ADRESSE (voie) 191 Avenue du Général Foy

CODE POSTAL 80000 VILLE AMIENS

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	80

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique ROSE Prénom(s) Anne Sophie
 Nom marital ROSE % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 40,00
 Naissance : Date 01/06/1980 N° Département 80 Commune AMIENS Pays France
 Adresse : N° 235 Voie rue Jean Moulin
 Code Postal 80000 Commune AMIENS Pays France

Titre (2) MME Nom patronymique BIGOT Prénom(s) Nathalie
 Nom marital LAVALLARD % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 40,00
 Naissance : Date 02/12/1965 N° Département 80 Commune AMIENS Pays France
 Adresse : N° 191 Voie Avenue du Général Foy
 Code Postal 80000 Commune AMIENS Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



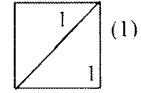
Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2059-G-SD 2019



Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 5235459600016

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL POINTDEREPERE

ADRESSE (voie) 191 Avenue du Général Foy

CODE POSTAL 80000

VILLE AMIENS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Copyright Groupe SA (2019) ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



N° 11093*20

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISEDIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

N° 2067-SD

(2019)

ANNEE 2018 ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL POINTDEREPERE

du 01/01/18

Adresse 191 Avenue du Général Foy

80000 AMIENS

au 31/12/18

A. FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	ROSE ANNE SOPHIE CO GERANTE				21 RUE JEAN MOULIN 80000 AMIENS			
2	LAVALLARD NATHALIE CO GERANTE				191 AVENUE DU GENERAL FOY 80000 AMIENS			
3	BAILLY ANNE LAURE INFOGRAPHISTE				22 RUE DE NORVEGE 80000 AMIENS			
4	NEDELLEC THOMAS GRAPHISTE				30 RUE CHARLES LABBE 80000 AMIENS			
5	DELHAYE JULIE INFOGRAPHISTE				8 RUE D ETAPLES IMMEUBLE FANTASIE APPT D 62520 LE TOUQUET PARIS PLAGE			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice 4) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5		aux véhicules et autres biens (v. notice 7) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8) 8	
1	42 000	3 257	321		45 578			45 578
2	42 000	3 529	1 375		46 904			46 904
3	12 923				12 923			12 923
4	19 637				19 637			19 637
5	11 097				11 097			11 097
6								
7								
8								
9								
10								
**	127 657	6 786	1 696		136 139			136 139

** TOTAUX

B. AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	937
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	735
Total	1 672

C. ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2018 (total col. 9 + total col. 10) 10	137 811	- de l'exercice 2018 10	87 241
- de l'exercice précédent 10	149 901	- de l'exercice précédent 10	147 047

Nom et qualité du signataire
LAVALLARD NATHALIE
GERANTEA AMIENS
Signature,

, le 15/04/19

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise SARL POINTDEREPERE
 Numéro de siret 52354596000016

**TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
 DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT**
 (article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
		52354596000016
SARL POINTDEREPERE 191 Avenue du Général Foy 80000 AMIENS	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	87 241
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne I1 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 593)	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice (en mois/12)	38 120
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	38 120
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (2)	
k	Dont plus value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
Total lignes h à k		38 120
l	III BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 33 1/3 % (total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

(2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus value nette à long terme de l'exercice. En cas d'imputation de moins values nettes à long terme d'exercices antérieurs ou du déficit de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

Désignation de l'entreprise SARL POINTDEREPERE
Numéro de siret 52354596000016

RÉPARTITION DU BÉNÉFICE IMPOSABLE ENTRE LES DIFFÉRENTS TAUX

	Bénéfice
Bénéfice soumis au taux réduit à 15 %	38 120
Bénéfice soumis au taux normal à 28 %	49 121
Bénéfice soumis au taux normal à 33 1/3 %	0
Résultat imposable dans les conditions de droit commun	87 241

Désignation de l'entreprise SARL POINTDEREPERE
Numéro siret 52354596000016

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne WQ)	
TOTAL		

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne XG)	
CICE		3 819
TOTAL		3 819

Désignation de l'entreprise SARL POINTDEREPLRE
Numéro de sirt 52354596000016

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Désignations	Montant
Provision pour congés à payer Provision brut	801
Provision pour congés à payer Provision charges sociales	254
nathalie lavallard tns cot fiscales tns	2 179
nathalie lavallard tns cot sociales dues	430
anne sophie Rose tns cot fiscales tns dues	2 131
anne sophie Rose tns cot sociales dues	293
Total des charges à payer	6 088

Désignation de l'entreprise SARL POINTDEREPERE
Numéro de siret 52354596000016

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

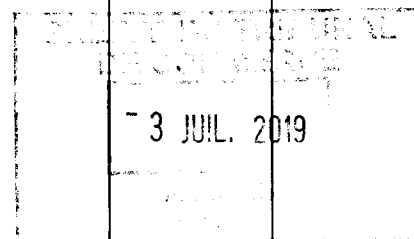
Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
OD Charges Loy. LOC ZOE EY-955-LM			46		
OD Charges Prest. LOC ZOE EY-955-LM			11		
OD Charges Loy. LOC FINANC. BNP PARIBAS			12		
OD Charges Prest. LOC FINANC. BNP PARIBAS			1		
OD Charges Loy. CONTR DIAC LOCATION			185		
OD Charges Prest. CONTR DIAC LOCATION			41		
Assurances constatées d'avance Assurances constatées d			3 544		
Amiens se sponsoring saison 2018/2019	01/01/2019	30/06/2019	6 700		
cheques dejeuner 2019	01/01/2019	31/12/2019	1 987		
Total des charges constatées d'avance			12 527		

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			
CRÉDIT BAIL			
LOCATIONS			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			
ETAT DES STOCKS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			
ENTREPRISES LIÉES			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)	0		
LES ENGAGEMENTS			
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			
LES EFFECTIFS			
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
COMMENTAIRE			



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

**FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Immobilisations corporelles**Option de traitement des charges financières :**

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Installations techniques	5 ans
- Matériels et outillages industriels	5 ans
- Matériels et outillages	5 ans
- Matériels informatiques	3 ans
- matériels et mobiliers de bure	5 ans

Immobilisations financières**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	5 630		3 360
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agenct. & aménagts const.			
		Installations techniques, matériel & outillage indust.	5 475		1 298
		Instal. gén., agenct. & aménagts divers	20 046		14 096
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			
Matériel de bureau & info., mobilier			34 301		4 404
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL III	59 822		19 798
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		2 600		
		TOTAL IV	2 600		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			68 053		23 157

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II			8 990	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Ins. gal. agen. amé. cons				
		Inst.tech., mat. outillage indust.			6 774	
		Ins. gal. agen. amé. div.			34 141	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
Mat.bureau, info., mob.			5 520		33 185	
	Emballages récup. div.					
	Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL III	5 520		74 100	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				2 600	
		TOTAL IV			2 600	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			5 520		85 690	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		3 369	2 218		5 587
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels		3 844	867		4 711
Autres immos corporelles		1 022	3 417		4 439
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatique, mob. Emballages récupérables divers	26 459	4 169	5 520	25 108
TOTAL		31 325	8 453	5 520	34 258
TOTAL GENERAL		34 694	10 671	5 520	39 844

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements TOTAL							
Immob. incorporelles TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techniques mat. et outil.							
Immo. corpor.	Inst. gales, agenc. am divers						
	Mat. transport						
	Mat. bureau mobilier						
Emballages récup. divers TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations Prêts (1) (2) Autres immobilisations financières	2 600		2 600
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux Autres créances clients Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér <input style="width: 50px; height: 15px;" type="text"/> Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Impôts sur les bénéfices Etat & autres Taxe sur la valeur ajoutée coll. publiques Autres impôts, taxes & versements assimilés Divers Groupe et associés (2) Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) Charges constatées d'avance	216 752 22 496 19 580 28 375 12 527	216 752 22 496 19 580 28 375 12 527	
TOTAUX		302 330	299 730	2 600
Renvois (1) (2)	Montant des Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques) <ul style="list-style-type: none"> - Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice 			

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	12 527
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	12 527

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine					
ctbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine		1 448	1 448		
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		100 051	100 051		
Personnel & comptes rattachés		1 401	1 401		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		7 724	7 724		
Etat & Impôts sur les bénéfices					
autres Taxe sur la valeur ajoutée		35 739	35 739		
collectiv. Obligations cautionnées					
publiques Autres impôts, taxes & assimilés		732	732		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)		3 957	3 957		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		9 583	9 583		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		160 637	160 637		
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés	3 957			

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	7 184
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	7 184

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2018, le CICE s'élève à 3 819 €.

Le CICE a servi à financer :

- des investissements pour un montant total de 23 157 € HT